

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

**Décision du 10 octobre 2022 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : *IOMV2228983S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code de l'entrée, du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le décret du 17 janvier 2022 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier) ;

Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Bealeu-Briard, responsable de la mission du contrôle interne et de l'audit, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Valérie Gilton et M. Alain Laforge, auditeurs internes, à l'effet de signer, tous actes, décisions et correspondances relevant du champ de compétence de la mission du contrôle interne et de l'audit, tel que défini par la décision du 31 décembre 2013 susvisée.

Article 2

La présente décision prend effet le 15 octobre 2022.

Article 3

La décision du 1^{er} mars 2021 portant délégation de signature est abrogée (INTV2110192S).

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

Fait le 10 octobre 2022.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,
Didier Leschi*

